

Communauté  
de Communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

2021\_168

TARIFS DES ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup>  
JANVIER 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 décembre 2021.

Nombre de conseillers	
En exercice	62
Titulaires Présents	52
Suppléants Présents	4
Pouvoirs titulaires	4
Votants	60

AUBRUN Linda, BAMBAGINI Martine, BACHELLERIE Pierre, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GORIN Claudine, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MAITRE Daniel, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine.

PRÉSENT Suppléant : AUGRIT Corinne, BOISSEAU Claudine, DACKOW Jean-Michel, NOËL Marie-Thérèse.

POUVOIRS hors suppléant :

- MAURY Alice qui donne pouvoir à LAVERGNE Viviane,
- SCHIRA Bruno qui donne pouvoir à JACQUIER Christian,
- THEVENOT Pierrette qui donne pouvoir à MOREAU Pierre-Charles,
- SINGEOT Anne-Marie qui donne pouvoir à DRIEUX Sophie.

Excusés : BREGEON Pascal, GENTY Guillaume.

Assistaient également à la séance des délégués suppléants.

Monsieur COURTIOUX Vincent est élu secrétaire de séance.

Madame Patricia MARCOUX -LESTIEUX, Vice-Présidente en charge de la Jeunesse, s'exprime en ces termes :

Il est proposé au conseil communautaire de voter les tarifs pour les activités périscolaires et extrascolaires organisées par le service Enfance Jeunesse de la CCHLEM.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 novembre 2018 portant statuts de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche et notamment au titre des compétences supplémentaires en matière d'enfance jeunesse.

Vu la délibération du 13 juin 2017 harmonisant les tarifs des Accueils de Loisirs sur le territoire de la Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche ;

Vu la délibération du 18 mars 2019, déterminant la grille tarifaire des activités extra scolaires pour l'année 2019-2020,

Vu le budget de la Communauté de Communes ;

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des activités du service Enfance Jeunesse pour l'année 2021-2022,

Considérant l'avis favorable de la commission jeunesse qui s'est réunie le 23 novembre 2021,

Considérant le tableau des tarifs présentés en séance,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

Article 1 : D'approuver les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires organisées par le service Enfance Jeunesse comme suit :

## PROPOSITION TARIFAIRE 2022

TARIFS DES ACTIVITES DU SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE	0 - 400		401-726		727-1000		1001-1300		1 300 et plus	
	CCHLEM	HORS CCHLEM	CCHLEM	HORS CCHLEM	CCHLEM	HORS CCHLEM	CCHLEM	HORS CCHLEM	CCHLEM	HORS CCHLEM
ALSH ET ACTIVITES EXTRASCOLAIRES		30%		30%		30%		30%		30%
Journée ALSH	9,00 €		9,20 €		9,50 €		9,50 €		10,00 €	
Demie journée ALSH	4,50 €		4,70 €		5,00 €		5,00 €		5,50 €	
avec repas	7,00 €		7,20 €		7,50 €		7,50 €		8,00 €	
Forfait semaine ALSH					42,00 €		42,00 €		45,00 €	
Transports - navette ALSH ados	1,50 €		1,50 €		1,50 €		1,50 €		1,50 €	
Sortie journée + repas	16,00 €		16,20 €		16,50 €		16,50 €		17,00 €	
Nuitée en ALSH + repas + pt déjeuner	9,00 €		9,20 €		9,50 €		9,50 €		10,00 €	
Soirée - 6 ans - ALSH	3,00 €		3,00 €		3,00 €		3,00 €		3,00 €	
Soirée + 6 ans - ALSH	3,00 €									
Soirée groupe ados - ALSH	6,00 €		6,00 €		6,00 €		6,00 €		6,00 €	
Séjour neige Primaire (8 -11 ans)	200,00 €		250,00 €		300,00 €		300,00 €		350,00 €	
Séjour neige Ados (11-17 ans)	200,00 €		250,00 €		300,00 €		300,00 €		350,00 €	
<b>PERISCOLAIRE</b>										
Ateliers Méridiens / Ateliers Découvertes	6,00 €		6,00 €		6,00 €		6,00 €		6,00 €	
	9,00 €		9,00 €		9,00 €		9,00 €		9,00 €	
	18,00 €		18,00 €		18,00 €		18,00 €		18,00 €	
Temps d'Activités Périscolaires (TAP)	8,50 €		8,50 €		8,50 €		8,50 €		8,50 €	
	25,50 €		25,50 €		25,50 €		25,50 €		25,50 €	

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le 04 JAN 2022

ID : 087-200071942-20211213-2021\_168-DE

SLD

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le 04 JAN 2022 SLO

ID : 087-200071942-20211213-2021\_168-DE

Article 2 : Que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2022.

Article 3 : Que le Président est autorisé à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le  
Président  
Date de signature : 04/01/2022  
Qualité : Signature des ACTES par le  
Président

Jean-François PERRIN

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

